

**Assemblée générale**

Distr. générale  
13 mars 2003  
Français  
Original: anglais

**Cinquante-huitième session****Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005\*\*****Titre II  
Affaires politiques****Chapitre 6  
Utilisations pacifiques de l'espace**

(Programme 4 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)\*\*\*

**Table des matières**

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble . . . . .	2
Programme de travail . . . . .	4

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

\*\* Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session* (A/58/6/Rev.1).

\*\*\* *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 6* (A/57/6/Rev.1).



---

## **Chapitre 6**

### **Utilisations pacifiques de l'espace**

**(Programme 4 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)**

#### **Vue d'ensemble**

- 6.1 Après le lancement du premier objet artificiel dans l'espace en octobre 1958, l'Assemblée générale a reconnu la nécessité d'instituer un mécanisme permettant de développer la coopération internationale dans ce domaine. Par sa résolution 1472 A(XIV) du 12 décembre 1959, elle a créé le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qu'elle a chargé de promouvoir la coopération internationale dans le domaine des activités spatiales, d'organiser l'échange mutuel et la diffusion de renseignements en matière de recherches sur l'espace, d'encourager et d'aider les programmes nationaux de recherche touchant l'étude de l'espace et d'étudier la nature des problèmes juridiques que pourrait soulever l'exploration de l'espace. L'Assemblée a réaffirmé ce mandat dans sa résolution 1721 B (XVI) du 20 décembre 1961, dans laquelle elle a réitéré sa conviction que l'ONU devait constituer un centre pour la coopération internationale touchant l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Elle a prié le Comité, agissant en coopération avec le Secrétaire général et utilisant pleinement le Secrétariat, de maintenir un contact étroit avec les organismes qui s'occupent d'activités spatiales, de prévoir l'échange de renseignements et de contribuer à l'étude des mesures propres à favoriser la coopération internationale dans le domaine spatial. Ces résolutions, ainsi que les recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) tenue en juillet 1999, que l'Assemblée générale a entérinées dans sa résolution 54/68 du 6 décembre 1999, constituent le fondement des activités relevant du programme 4 (Utilisations pacifiques de l'espace) du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005. Au sein du Secrétariat, la responsabilité fonctionnelle du programme est confiée au Bureau des affaires spatiales.
- 6.2 Les utilisations de l'espace couvrent une vaste gamme d'activités englobant désormais, dans de nombreux pays, un large éventail d'applications devenues indispensables pour les télécommunications; les prévisions météorologiques; la gestion des sols et des ressources marines; la planification préalable aux catastrophes, l'alerte en cas de catastrophe imminente et l'atténuation des effets des catastrophes; la surveillance de l'environnement; le télé-enseignement; la prestation de services médicaux et sanitaires dans les zones reculées et en milieu rural; et d'autres aspects de la vie sociale et économique. Les techniques spatiales font maintenant partie intégrante de la vie quotidienne et resteront dans les années à venir l'un des vecteurs de l'amélioration des conditions de vie de l'humanité et contribueront à la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire (voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale).
- 6.3 La fin de la guerre froide a ouvert de nouvelles perspectives de coopération internationale dans le domaine spatial, mais pour nombre de pays dotés des capacités nécessaires, il est devenu plus difficile d'obtenir le financement de projets spatiaux coûteux. On a commencé à examiner de nouvelles initiatives d'activités spatiales civiles menées par le secteur public davantage sous l'angle des avantages économiques et sociaux et de l'utilité sociale. Dans le même temps, on assiste à une expansion des services spatiaux de type commercial offerts par le secteur privé, qui joue maintenant un rôle important dans l'exploitation des avantages des techniques spatiales. Il sera donc tenu compte de l'impact et des possibilités offertes par les activités commerciales du secteur privé dans le programme relatif aux utilisations pacifiques de l'espace pour ce qui est d'en renforcer les avantages pour les pays en développement.

- 6.4 Les participants à UNISPACE III ont reconnu les avantages de l'utilisation des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications dans la promotion de divers aspects du développement durable. Toutefois, celles-ci n'ont pas encore permis d'améliorer la vie de nombreuses personnes vivant dans la pauvreté, en particulier dans les pays en développement. Le programme sur les utilisations pacifiques de l'espace se concentrera sur l'instauration d'une synergie entre les efforts déployés partout dans le monde, y compris par des protagonistes non gouvernementaux, pour démontrer la façon dont on peut utiliser les sciences et les techniques spatiales et leurs applications pour répondre aux besoins fondamentaux des populations et améliorer les conditions de vie des individus, ce qui permettra de réduire la pauvreté. Le programme visera également à renforcer les efforts déployés à l'échelle mondiale pour faire mieux connaître et comprendre aux décideurs dans le secteur du développement économique et social l'utilité et le bon rapport coût-efficacité des applications spatiales et les avantages qui en découlent à court terme aussi bien qu'à long terme.
- 6.5 L'élargissement des utilisations pacifiques des sciences et des techniques spatiales par la coopération internationale constitue une partie importante des efforts déployés par l'ONU pour réaliser les objectifs envisagés dans la Déclaration du Millénaire. Il faudra travailler encore davantage en ce sens pour que chacun puisse tirer parti des nouvelles techniques spatiales et pour éviter que celles-ci ne creusent davantage le fossé entre riches et pauvres. Du fait de l'essor et de la diversification des activités spatiales et compte tenu de l'évolution de la conjoncture politique et économique internationale, notamment de la participation de nouveaux acteurs non gouvernementaux à ces activités, des problèmes politiques, sociaux, économiques, technologiques et juridiques majeurs surgissent, que l'ONU devra aborder.
- 6.6 Au cours de l'exercice biennal, le Bureau des affaires spatiales aidera le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses organes subsidiaires à préparer l'examen par l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session des résultats de l'application des recommandations d'UNISPACE III. Une fois que l'Assemblée se sera prononcée, le Bureau réorientera ses activités sur les domaines dans lesquels il faut encore intensifier les efforts pour appliquer pleinement ces recommandations et dans lesquels il faudra prendre des mesures de suivi ou de nouvelles initiatives pour renforcer ce qui aura déjà été fait. La stratégie devant permettre de relever les défis mondiaux de demain, énoncée dans la résolution intitulée « Le millénaire de l'espace : la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain » adoptée par UNISPACE III, continuera de former le cadre de politique générale du programme de travail du Bureau tout au long de l'exercice biennal.
- 6.7 Conformément aux résolutions 55/122 (du 8 décembre 2000), 56/51 (du 10 décembre 2001) et 57/116 (du 11 décembre 2002) de l'Assemblée générale, le Bureau poursuivra ses efforts en vue d'assurer que les avantages des techniques spatiales et de leurs applications retiennent tout particulièrement l'attention des conférences organisées dans le cadre des Nations Unies afin de remédier aux problèmes mondiaux liés au développement social, économique et culturel. Il s'attachera notamment à encourager l'utilisation des sciences et des techniques spatiales en vue de la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire et des mesures de suivi du Sommet mondial pour le développement durable.
- 6.8 Les principales réalisations escomptées et indicateurs de succès du programme pour l'exercice biennal 2004-2005, de même que les ressources nécessaires, sont exposées en détail à la rubrique « Programme de travail » ci-dessous. On trouvera le cadre général de ces réalisations escomptées et indicateurs de succès au tableau 6.1.

Tableau 6.1

**Cadre des réalisations escomptées et indicateurs de succès par grande rubrique**

<i>Rubrique</i>	<i>Nombre de réalisations escomptées</i>	<i>Nombre d'indicateurs de succès</i>
Programme de travail	3	4
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>4</b>

- 6.9 La question des publications dans le cadre du programme de travail a été examinée. On prévoit que les publications en série et isolées seront publiées comme indiqué au tableau 6.2 et décrit à la rubrique « produits » ci-dessous.

Tableau 6.2

**Tableau récapitulatif des publications**

<i>Publications</i>	<i>2000-2001 chiffres effectifs</i>	<i>2002-2003 chiffres estimatifs</i>	<i>2004-2005 chiffres estimatifs</i>
Publications en série	5	6	–
Publications isolées	10	18	10
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>24</b>	<b>10</b>

- 6.10 Le montant global des ressources pour l'exercice biennal 2004-2005 se chiffre à 4 573 600 dollars, avant réévaluation des coûts, reflétant une augmentation de 258 300 dollars (5,9 %).

**Programme de travail**

- 6.11 On trouvera aux tableaux 6.3 et 6.4 une ventilation des ressources.

**Tableau 6.3**  
Prévisions de dépenses, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Rubrique	2000-2001 Dépenses effectives	2002-2003 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2004-2005 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Programme de travail	3 370,0	4 315,3	258,3	5,9	4 573,6	233,5	4 807,1
<b>Total (1)</b>	<b>3 370,0</b>	<b>4 315,3</b>	<b>258,3</b>	<b>5,9</b>	<b>4 573,6</b>	<b>233,5</b>	<b>4 807,1</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	2000-2001 Dépenses effectives	2002-2003 Dépenses estimatives	2004-2005 Dépenses prévues
<b>Total (2)</b>	<b>535,1</b>	<b>826,0</b>	<b>700,0</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>3 905,1</b>	<b>5 141,3</b>	<b>5 507,1</b>

Tableau 6.4

**Postes nécessaires**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2002- 2003	2004- 2005	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2002- 2003	2004- 2005
			2002- 2003	2004- 2005	2002- 2003	2004- 2005		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	2	2	–	–	–	–	2	2
P-4/3	8	8	–	–	–	–	8	8
P-2/1	3	3	–	–	–	–	3	3
<b>Total partiel</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	5	5	–	–	–	–	5	5
<b>Total partiel</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>20</b>	<b>20</b>

**Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 4 573 600 dollars**

- 6.12 Au cours de l'exercice biennal, le Bureau aidera le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses organes subsidiaires à évaluer l'application des recommandations d'UNISPACE III, en particulier celles contenues dans la Déclaration de Vienne. Il s'agira notamment de déterminer les recommandations qui n'ont pas encore été appliquées, requérant des efforts au niveau mondial, et les recommandations qui ne sont plus estimées nécessaires en raison de faits récemment survenus dans la communauté des activités spatiales et connexes. Le Bureau aidera le Comité et ses organes subsidiaires à formuler et à appliquer un plan d'action prenant en considération les résultats de l'examen que doit effectuer l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session, en 2004, des résultats de l'application des recommandations d'UNISPACE III. Conformément à ce plan, le Bureau procédera aussi aux ajustements nécessaires des activités qu'il doit mener dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Lesdites activités seront axées sur le développement de la capacité des pays en développement d'utiliser les applications des techniques spatiales au service de leur développement durable.
- 6.13 Le Bureau continuera de servir de centre de coordination et de coopération dans les activités touchant l'espace menées dans le cadre des Nations Unies. Il intensifiera les efforts qu'il déploie pour instaurer la synergie entre les diverses entités du système pour faire prendre davantage conscience aux décideurs de l'utilité des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications dans la mise en oeuvre des recommandations des conférences mondiales qui se sont penchées sur diverses questions liées au développement social, économique et culturel.

Tableau 6.5

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

*Objectif* : Mieux faire comprendre à la communauté internationale les activités spatiales en cours et le rôle que les techniques spatiales peuvent jouer dans le développement économique et social. Le programme vise à faciliter l'utilisation des sciences et des techniques spatiales pour résoudre les problèmes d'importance régionale ou mondiale, l'accent étant mis sur l'application des techniques spatiales au développement durable à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies. Pour réaliser cet objectif, le programme prend en considération la stratégie devant permettre de relever les défis mondiaux de demain, telle qu'énoncée dans la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain, ainsi que les mesures convenues par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour appliquer les recommandations de la Conférence.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

a) Respect plus strict par la communauté internationale du régime international établi par les Nations Unies pour régir les activités spatiales

a) Accroissement du nombre des États ayant ratifié les cinq principaux traités des Nations Unies régissant les activités spatiales<sup>a</sup>

*Mesure des résultats :*

2000-2001 : 321 ratifications (des cinq traités)

Chiffre estimatif pour 2002-2003 :  
325 ratifications (des cinq traités)

Objectif pour 2004-2005 : 330 ratifications  
(des cinq traités)

b) Plus grande sensibilisation de la communauté internationale à l'application effective des sciences et des techniques spatiales dans le développement économique, social et culturel

b) i) Un plus grand nombre de conférences mondiales organisées dans le cadre des Nations Unies se pencheront sur les questions de développement économique et culturel et affirmeront spécifiquement dans leurs recommandations ou déclarations politiques finales que les sciences et les techniques spatiales ou leurs applications sont des outils efficaces pour réaliser leurs objectifs

*Mesure des résultats :*

2000-2001 : 0 conférence

Chiffre estimatif pour 2002-2003 :  
1 conférence

Objectif pour 2004-2005 : 2 conférences

ii) Accroissement du nombre d'initiatives de suivi des conférences mondiales organisées dans le cadre des Nations Unies pour traiter les questions de développement social, économique et culturel impliquant l'utilisation des sciences et des techniques spatiales ou leurs applications

*Mesure des résultats :*

2000-2001 : 0 initiative de suivi de conférences mondiales

Chiffre estimatif pour 2002-2003 :  
3 initiatives de suivi de conférences mondiales

Objectif pour 2004-2005 : 5 initiatives de suivi de conférences mondiales

c) Avantages économiques et sociaux accrus pour les pays en développement, découlant de l'application de certaines des recommandations d'UNISPACE III, en particulier celles contenues dans la Déclaration de Vienne

c) Nouveaux projets pilotes ou possibilités d'éducation et de formation lancés ou facilités par le Bureau des affaires spatiales pour renforcer la capacité des pays en développement d'utiliser les techniques spatiales dans leurs programmes et projets opérationnels à l'appui du développement social et économique

*Mesure des résultats :*

2000-2001 : 0 projet pilote ou possibilité de formation lancé ou facilité par le Bureau des affaires spatiales

Chiffre estimatif pour 2002-2003 : 2 projets pilotes ou possibilités de formation lancés ou facilités par le Bureau des affaires spatiales

Objectif pour 2004-2005 : 5 projets pilotes ou possibilités de formation lancés ou facilités par le Bureau des affaires spatiales

---

<sup>a</sup> Les cinq traités en question sont : i) le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes (résolution 2222 (XXI) de l'Assemblée générale, annexe); ii) l'Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 2345 (XXII) de l'Assemblée générale, annexe); iii) la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux (résolution 2277 (XXVI) de l'Assemblée générale, annexe); iv) la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe); et v) l'Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes (résolution 34/68 de l'Assemblée générale, annexe).

### Facteurs externes

6.14 Le programme devrait atteindre ses objectifs et les réalisations escomptées sous réserve que :

- a) Les décisions importantes prises par les pays dotés de capacités spatiales ne débouchent pas sur une diminution des ressources globales que le secteur public consacre aux activités spatiales civiles;
- b) Les gouvernements continuent de respecter les responsabilités et obligations internationales qu'ils ont assumées en vertu des traités internationaux régissant les activités spatiales en dépit du fait que des entités non gouvernementales participent de plus en plus à ces activités;
- c) Il y ait croissance continue de l'industrie liée à l'espace en dépit d'éventuels ralentissements économiques ou crises financières au cours de l'exercice biennal.

### Produits

6.15 Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, les produits à fournir seront les suivants :

- a) Services fournis à des organes intergouvernementaux et organes d'experts (budget ordinaire) :
  - i) Assemblée générale :
    - a. Services fonctionnels assurés aux réunions : séances plénières consacrées au point de l'ordre du jour intitulé « Examen de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique » (3);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport annuel du Secrétaire général sur l'application des recommandations d'UNISPACE III; rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur l'application des recommandations d'UNISPACE III; et rapports du Comité des

utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les travaux de ses quarante-septième et quarante-huitième sessions;

- ii) Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) : services fonctionnels : services de secrétariat assurés au Groupe de travail plénier sur les questions relatives à l'espace inscrites à l'ordre du jour de la Quatrième Commission (3 ou 4 réunions par an) (6); et services fonctionnels assurés aux réunions plénières de la Commission (12 à 15 réunions par an) (30);
- iii) Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique : documentation à l'intention des organes délibérants : documents de séance; autres documents établis pour les réunions prévues; rapports du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les travaux de ses quarante-troisième et quarante-quatrième sessions; et rapports du Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les travaux de ses quarante et unième et quarante-deuxième sessions;
- iv) Sous-Comité scientifique et technique :
  - a. Services fonctionnels : organisation d'un colloque de l'industrie spatiale au cours de la quarante et unième session du Sous-Comité (1); et services de secrétariat assurés aux réunions plénières du Sous-Comité et aux groupes de travail (18 à 20 réunions par an) (40);
  - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents de séance; rapports finals des groupes d'action créés par le Comité pour appliquer les recommandations d'UNISPACE III; autres documents établis pour les réunions prévues; rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales; rapports contenant les contributions d'États Membres et d'organismes internationaux à l'examen des points de l'ordre du jour renvoyés au Sous-Comité, comme demandé par ce dernier (2 ou 3 rapports par an); rapports contenant des présentations d'États Membres et d'organismes internationaux concernant leurs activités dans le domaine spatial (2 ou 3 rapports contenant 10 à 12 présentations par an); rapports des ateliers, stages de formation, colloques, conférences et séminaires organisés dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (6 à 8 rapports par an); et rapports techniques sur des sujets liés aux points inscrits à l'ordre du jour du Sous-Comité;
- v) Sous-Comité juridique :
  - a. Services fonctionnels : services de secrétariat assurés aux réunions plénières et aux groupes de travail du Sous-Comité (18 à 20 réunions par an) (40);
  - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents de séance; études juridiques ayant trait aux points de l'ordre du jour examinés par le Sous-Comité et/ou contenant les résultats des recherches sur les réglementations nationales et internationales concernant les activités spatiales; et autres documents établis pour les réunions prévues;
- vi) Groupes spéciaux d'experts :
  - a. Assistance aux présidents des groupes d'action créés par le Comité pour appliquer les recommandations d'UNISPACE III;
  - b. Services de dépositaire : diffusion d'informations fournies aux États Membres conformément à l'Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des

astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique; tenue d'un registre public et d'une base de données sur les informations fournies aux États Membres dans les documents des séries A/AC.105/INF et ST/SG/SER.E conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique;

b) Autres activités de fond :

- i) Publications en série : *Highlights in Space*; *Seminars of the United Nations Programme on Space Applications: Selected Papers*; et mise à jour des *Traité et Principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique*;
- ii) Publications isolées : publications, présentations et matériels pédagogiques pour distribution lors de séminaires et ateliers des Nations Unies; publications, articles et études spéciales touchant les activités des Nations Unies dans le domaine spatial;
- iii) Expositions, visites guidées et exposés : organisation d'expositions sur les avantages présentés par les techniques spatiales en ce qui concerne l'amélioration de la vie sur Terre et la protection de l'environnement; et présentations à l'intention des États Membres et d'organisations intergouvernementales et d'entités non gouvernementales sur les travaux des Nations Unies dans le domaine spatial;
- iv) Brochures, plaquettes, planches murales et dossiers d'information : brochures sur les activités entreprises dans le cadre de l'application des recommandations d'UNISPACE III; et une affiche pour la Semaine mondiale de l'espace;
- v) Manifestations spéciales : application d'un programme de visites d'astronautes et de scientifiques spécialistes de l'espace; organisation et coordination de manifestations spéciales pour célébrer la Semaine mondiale de l'espace; organisation d'un forum de décideurs et d'experts sur l'utilisation des sciences et des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies aux fins de réaliser les objectifs de développement du Millénaire; organisation d'un forum sur la politique spatiale; organisation d'un forum public annuel pour informer le grand public des activités spatiales passées, en cours et prévues et de l'orientation future de ces activités; brève exposition sur les avantages qu'offrent les sciences et les techniques spatiales à la société, devant être organisée au Siège parallèlement à l'examen par l'Assemblée générale des résultats de l'application des recommandations d'UNISPACE III;
- vi) Documentation technique : amélioration de la page Web et des bases de données du Service international d'information spatiale sur divers sujets se rapportant aux sciences et aux techniques spatiales, à l'intention du grand public, et CD-ROM des matériels pédagogiques multimédia connexes; maintenance du site Web sur les travaux de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales et la coopération interorganisations en matière d'activités spatiales; et maintenance des sites Web des groupes d'action créés par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour appliquer les recommandations d'UNISPACE III;
- vii) Séminaires à l'intention d'utilisateurs extérieurs : participation à des réunions internationales organisées par des entités non gouvernementales travaillant dans des domaines liés à l'espace et à des réunions d'organisations intergouvernementales s'occupant de questions liées à l'espace;
- viii) Services fonctionnels de réunions interorganisations : service fonctionnel de la Réunion interorganisations annuelle sur les activités spatiales;

- ix) Documentation à l'intention de réunions interorganisations : rapport annuel de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales et rapports sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies : programme de travail pour 2004 et 2005 et les années suivantes;
- c) Coopération technique (budget ordinaire) :
  - i) Services consultatifs :
    - a. Fourniture, sur demande, d'une assistance aux États Membres, en particulier aux pays en développement, pour l'élaboration de législations nationales dans le domaine de l'espace et la ratification des instruments existant dans ce domaine;
    - b. Fourniture, sur demande, de services consultatifs techniques aux États Membres et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour appuyer les programmes et projets nationaux et régionaux dans divers domaines des sciences et des techniques spatiales;
    - c. Fourniture d'une assistance technique et financière à un nombre limité de participants au programme de bourses de longue durée administré par le Programme des Nations Unies pour les applications de techniques spatiales;
    - d. Fourniture d'assistance technique et d'une assistance financière nominale pour appuyer les activités pédagogiques et de formation et celles des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales;
    - e. Fourniture d'une assistance technique pour renforcer la capacité d'utilisation des techniques spatiales dans la gestion des catastrophes ou renforcer la capacité d'utilisation du Système global de navigation par satellite aux fins du développement durable;
  - ii) Stages de formation, séminaires et ateliers :
    - a. Stages de formation à l'intention de participants de pays en développement sur divers sujets traitant de la télédétection, des télécommunications, de la météorologie par satellite et des sciences spatiales;
    - b. Ateliers et réunions d'experts à l'intention des décideurs et des directeurs de programme sur l'utilisation des sciences et des techniques spatiales et leurs applications à l'appui de divers aspects du développement durable;
    - c. Ateliers et réunions d'experts dans diverses régions du monde, à l'intention de participants de pays en développement, sur certains aspects des sciences et techniques spatiales et leurs applications;
    - d. Ateliers sur les aspects juridiques des activités spatiales;
  - iii) Bourses et subventions : administration de bourses internationales de longue durée dans le domaine des sciences et des techniques spatiales offertes par des États Membres et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales s'occupant de questions liées à l'espace;
  - iv) Projets opérationnels : exercices de démonstration pratique pour inclure l'utilisation d'applications des techniques spatiales dans les programmes d'études universitaires des pays en développement; projets menés dans des pays en développement et appui financier à un nombre limité de participants aux ateliers régionaux sur l'utilisation des

techniques spatiales pour la gestion des catastrophes et l'utilisation du Système global de navigation par satellite aux fins du développement durable;

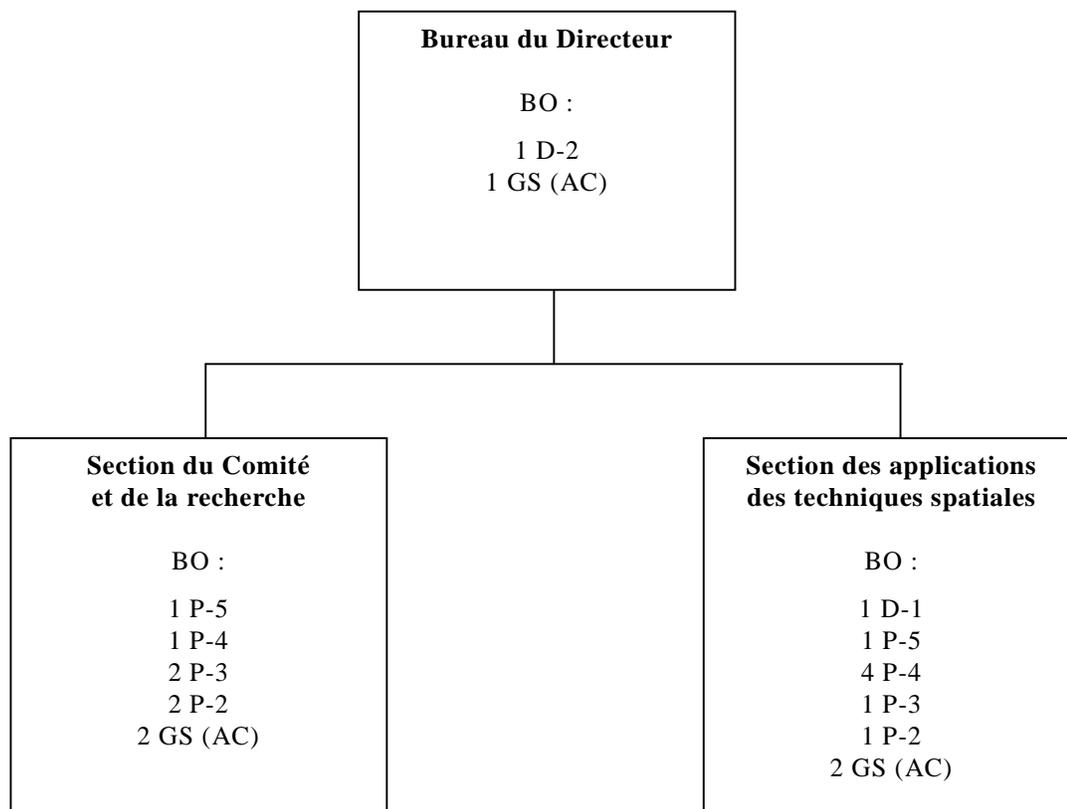
- d) Services de conférence, administration, contrôle (budget ordinaire) :
  - i) Services consultatifs : fourniture de services d'information, de référence et d'autres services de bibliothèque, par l'intermédiaire du service de référence du Bureau des affaires spatiales, sur les questions scientifiques, techniques, politiques et juridiques liées aux activités spatiales.

**Tableau 6.6**  
Ressources nécessaires par programme de travail

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	3 508,3	3 637,3	20	20
Autres rubriques	807,0	936,3	–	–
<b>Total</b>	<b>4 315,3</b>	<b>4 573,6</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
Fonds extrabudgétaires	826,0	700,0	–	–

- 6.16 Le montant de 4 573 600 dollars permettra de maintenir 20 postes permanents et de financer d'autres dépenses connexes (voir tableau 6.6). L'augmentation des ressources nécessaires au titre des dépenses autres que les dépenses de personnel a trait principalement aux services contractuels qui étaient inclus auparavant dans le budget-programme des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Vienne, au titre du mobilier et du matériel et des subventions et bourses.

**Bureau des affaires spatiales**  
**Organigramme et répartition des postes proposés**  
**pour l'exercice biennal 2004-2005<sup>a</sup>**



*Abréviations* : BO : budget ordinaire; GS (AC) : services généraux (autres classes).

<sup>a</sup> Pas de changement dans l'organigramme et la répartition des postes actuels.